

ÉSANE - Résumé méthodologique

La source principale d'ÉSANE est constituée des fichiers fiscaux des déclarations annuelles sur les bénéficiaires adressées chaque année, par les unités légales, à la direction générale des finances publiques (DGFIP). Elle est complétée par les déclarations annuelles de données sociales (DADS) qui fournissent des données sur les effectifs employés et leurs rémunérations. Cependant ces informations disponibles dans les sources administratives ne sont pas suffisantes à elles seules pour répondre à l'ensemble des besoins des utilisateurs de statistiques structurelles d'entreprise. Il est donc nécessaire de les compléter par une enquête statistique, réalisée sur un échantillon d'unités légales : c'est l'ESA, enquête sectorielle annuelle, qui a pris le relais des anciennes EAE (enquêtes annuelles d'entreprises) dans l'ensemble des secteurs sauf l'industrie manufacturière. Des informations dites « sectorielles », relatives à ces données non disponibles dans les sources administratives, sont demandées via le questionnaire de l'enquête et sont, pour certaines, adaptées au secteur étudié. Une spécificité doit être mentionnée pour le secteur de l'industrie manufacturière (hors industries agroalimentaires dont les entreprises sont interrogées via l'ESA) : sur ce champ, l'enquête sert à la fois au dispositif Ésane et d'enquête de production afin de répondre au règlement européen Prodcom sur les produits. L'enquête, dite EAP (enquête annuelle de production), pose des questions à un niveau de détail plus fin que celle réalisée sur les autres secteurs.

L'originalité du système repose sur l'exploitation simultanée et la mise en cohérence des données administratives et des données d'enquête, se référant aux unités légales (sociétés, entreprises individuelles et dans certains cas associations).

Les données diffusées concernent plus de 3 millions d'unités légales appartenant au champ des entreprises marchandes, à l'exception des exploitations agricoles (couvertes par de nombreuses enquêtes gérées par le service statistique du ministère de l'Agriculture) et des sociétés du secteur financier (observées par l'Autorité de contrôle prudentiel), en particulier les établissements de crédit et les assurances, par contre les sociétés holdings et les auxiliaires de services financiers et d'assurance figurent dans nos données. Les unités légales sont classées selon un code APE (activité principale exercée) qui se réfère à la nomenclature d'activités françaises (Naf). On pourrait penser qu'utiliser le code d'activité principale, disponible dans le répertoire Sirene, est suffisant pour produire les statistiques structurelles « sectorielles » (rappelons qu'un secteur est formé de l'ensemble des unités ayant la même activité principale) ; il n'en est rien. En effet, si l'unité légale doit déclarer son activité principale lors de sa création, elle n'a aucun devoir concernant la mise à jour de cette information. Ainsi, la valeur du code dans le répertoire peut être ancienne, et donc obsolète si l'unité légale a procédé à une réorientation de ses activités depuis sa création par exemple. Or, chaque unité légale interrogée dans l'enquête statistique doit fournir la répartition de son chiffre d'affaires selon ses différentes activités élémentaires(1). Cette information permet à l'Insee de calculer son véritable code APE et de mettre à jour le répertoire le cas échéant. Les statistiques sectorielles issues du système Ésane sont fondées sur cette APE calculée sur les répondants à l'enquête et permettent donc d'inférer les changements d'APE observés sur l'échantillon à l'ensemble de la population.

Nouvelles sources administratives, enquêtes auprès des entreprises renouvelées et allégées, codes APE contrôlés et éventuellement redressés, mise en place de la nouvelle Naf au 1er janvier 2008, réconciliation des données d'enquêtes et des données administratives sont autant de facteurs expliquant la difficulté de comparer les résultats issus de Ésane avec ceux des dispositifs antérieurs (enquêtes annuelles d'entreprises d'une part et système unifié de statistique d'entreprise dit SUSE d'autre part).

En 2010, la mise à disposition des résultats de l'année de 2008 sur le site Insee.fr a donc marqué

une rupture de séries dans la statistique d'entreprise. Les premiers résultats 2008 diffusés concernaient les agrégats sectoriels pour une dizaine de variables. Ils ont été complétés par des agrégats du même type calculés pour d'autres variables, de nature comptable, et publiés dans la base de données Alisse, disponible également sur le site web de l'Insee. Le traitement des données de l'année 2008 n'a cependant pas permis de travailler aux niveaux de finesse et de complétude des variables prévues pour la diffusion courante.

Au dernier trimestre 2011, l'Insee diffuse des résultats plus complets pour l'année 2009 qui préfigurent le dispositif futur. À l'avenir, la diffusion sera plus rapide et des évolutions seront intégrées permettant des comparaisons avec les données de l'année antérieure, issues d'Ésane.

Au sein du programme Resane, il est prévu une deuxième phase de rénovation : celle qui consiste à prendre en compte les structures complexes existant entre les sociétés pour dégager les véritables « acteurs économiques » alors que les résultats de la phase 1 ne recouvrent que des structures juridiques, les « unités légales ». Ces structures complexes qui cachent les véritables acteurs économiques sont essentiellement situées dans les groupes d'entreprises dans lesquels les liens entre sociétés sont des liens capitalistiques, mais aussi quelquefois dans des structures « de réseaux » dans lesquelles les liens sont simplement contractuels (réseaux de franchisés, etc.). Elles posent différents types de problèmes : flux internes entre sociétés qui peuvent conduire à des doubles comptes ; classement de certaines sociétés (comme des bureaux d'étude) à l'heure actuelle dans le secteur correspondant à leur code APE, alors qu'elles travaillent exclusivement pour les sociétés du groupe auquel elles appartiennent. L'Insee a récemment engagé des travaux sur ces structures, destinés à mettre en évidence les véritables « entreprises » définies cette fois-ci comme acteur économique autonome intervenant sur un marché : « profilage » des groupes et recensement des réseaux ; s'appuyant entre autres sur un nouveau répertoire statistique inventoriant toutes ces structures, le répertoire SIRUS, ils devraient conduire dans les années qui viennent à une lecture renouvelée de l'économie.

(1) : Beaucoup d'entreprises, même petites, ne sont pas mono-actives et peuvent avoir plusieurs activités distinctes combinant par exemple des activités de fabrication et des activités de commerce ou de services. Ainsi un coiffeur a généralement une activité de service ET une activité commerciale dès lors qu'il commercialise des produits de coiffure (shampoings, lotions,..).